

Conditions générales de vente et d'utilisation du service Vel'In (Juin 2020)

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION ET D'UTILISATION DU SERVICE VEL'IN

ARTICLE 1. OBJET DU SERVICE

1.1. « VEL'IN » est un service proposé par le SITAC, qui a confié à Calais Opale Bus (« **le Prestataire** ») la mise en place et la gestion d'un système de vélos en libre-service à destination du public (« **le Service** ») sur le territoire de l'agglomération.

1.2. Coordonnées de VEL'IN :

Adresse postale : Calais Opale Bus – BP 63 – 62102 Calais Cedex
Numéro du centre d'appel : 03 21 19 72 72
Site Internet : www.vel-in.fr

ARTICLE 2. DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service est constitué de stations vélos, (la (les) « **Station(s)** »), composées de boîtiers autonomes (le(s) « **boîtier(s)** ») permettant l'accroche de vélos aux 3 points de stationnement (le(s) « **point(s)** »).

ARTICLE 3. DISPONIBILITE DU SERVICE

Le Service est accessible dans la limite des vélos disponibles 12 mois sur 12, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 sans interruption, sauf cas de force majeure ou édicition par les autorités compétentes d'une restriction totale ou

partielle, temporaire ou définitive, de la circulation cycliste ou sauf cas de maintenance du service d'exploitation et/ou du système informatique.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de suspension du Service liée à un événement de force majeure ou imposée par des raisons de sécurité.

ARTICLE 4. LES UTILISATEURS DU SERVICE

Sous réserve d'acceptation préalable des présentes Conditions Générales, le Service est accessible à toute personne répondant à l'ensemble des conditions suivantes :

- Mesurer entre 1,45 m et 1,95 m et peser moins de 120 kg,
- S'être abonné et avoir fourni l'ensemble des éléments nécessaires à la gestion de celui-ci, comme ses coordonnées bancaires, ou de carte bancaire, pour les sommes qui seraient dues, en lien avec l'utilisation du service ou la caution.

Il est rappelé que les personnes mineures accèdent au service sous la responsabilité de leurs parents.

ARTICLE 5. L'ADHESION

L'accès est souscrit pour la durée d'un an à compter de la date de l'adhésion effectif au prestataire.

Les canaux:

Par Internet, téléphone et à l'Espace Vivabus

ARTICLE 6. PROCESSUS D'ADHESION AU SERVICE

6.1. Adhésion en ligne sur www.vel-in.fr

Processus d'adhésion en ligne :

- L'utilisateur accède à la page 'Je m'inscris' et remplit le formulaire d'adhésion qui lui permet notamment de choisir la durée de celui-ci.
- Il est ensuite invité à renseigner ses coordonnées de carte bancaire.
- Il peut désormais accéder au service via son téléphone portable dans l'attente de recevoir sa carte sans contact qui lui permet ensuite de louer des vélos.

Conditions générales de vente et d'utilisation du service Vel'In (Juin 2020)

6.2. Adhésion à l'Espace Vivabus

Création du compte utilisateur

L'utilisateur se rend directement au guichet de l'Espace Vivabus (sis Calais Cœur de Vie, Rue Neuve à Calais), le chargé de clientèle prend alors en compte sa demande et exécute le processus de création de compte. L'utilisateur devra fournir un relevé d'identité bancaire ou postal et remplir une autorisation de prélèvement disponible à l'Espace Vivabus.

6.3. Modalités de modification des coordonnées bancaires

6.3.1. Si l'inscription initiale a été effectuée par Internet

En cas de changement de coordonnées de carte bancaire ou de carte arrivée à expiration, l'utilisateur doit actualiser les données renseignées initialement en se rendant sur le site www.vel-in.fr, rubrique « Mon Compte » ou en se rendant à l'Espace Vivabus.

6.3.2. Si l'inscription initiale a été effectuée à l'Espace Vivabus

En cas de changement de coordonnées de compte, l'utilisateur doit se rendre à l'Espace Vivabus muni de son nouveau relevé d'identité bancaire et remplir une nouvelle autorisation de prélèvement.

ARTICLE 7. MODALITES PRATIQUES D'EMPRUNT ET DE RESTITUTION DU VELO – DUREE D'UTILISATION

7.1. Modalités d'emprunt

7.1.1. Emprunt via carte sans contact

L'utilisateur active le boîtier et choisit l'option « Louer un vélo ». Il s'identifie ensuite avec sa carte sans contact puis choisit le vélo à retirer. Le vélo est alors déverrouillé. L'utilisateur a 15 secondes pour retirer le vélo. Si au bout de 15 secondes, le vélo n'est pas retiré, le Point re-verrouille le vélo. L'utilisateur doit alors reprendre la procédure.

7.1.2. Emprunt via téléphone portable

L'utilisateur active le boîtier, et choisit l'option « Louer un vélo ». Il s'identifie ensuite par un appel téléphonique au numéro affiché à l'écran (appel non décroché) puis choisit le vélo à retirer. Le vélo est alors déverrouillé. L'utilisateur a 15 secondes pour retirer le vélo. Si au bout de 15 secondes, le vélo n'est pas retiré, le Point re-verrouille le vélo. L'utilisateur doit alors reprendre la procédure.

7.2. Modalités de restitution

L'utilisateur active le boîtier puis choisit l'option 'restituer' et, suivant les instructions affichées à l'écran, verrouille le vélo au point indiqué.

7.3. Durée d'Utilisation

La Durée d'Utilisation correspond à la période, mesurée en secondes, comprise entre

l'emprunt et la restitution avec verrouillage du vélo à un Point.

La Durée d'Utilisation maximale autorisée est de 24 heures consécutives. Au-delà, le Prestataire est en droit d'encaisser la caution. En cas de litige sur la Durée d'Utilisation du vélo par l'utilisateur, les données délivrées par le serveur informatique du Service font foi.

ARTICLE 8. TARIFICATION D'USAGE DU SERVICE & MODALITES DE PAIEMENT

8.1. Le tarif horaire d'utilisation du Service est le suivant :

½ heure initiale	Gratuite
Puis, pour la première ½ heure supplémentaire entamée	1 €
Puis, par heure supplémentaire entamée	2 €

8.2. L'utilisateur acquitte le prix du Service en fonction de la Durée d'Utilisation du Service. Toute période d'utilisation du Service entamée au delà de la période initiale de gratuité est facturée dans sa totalité.

8.3 Pour les adhésions souscrites par carte bancaire

Dans le cas de l'utilisation du service via une adhésion souscrite par carte bancaire, le paiement des frais d'utilisation sont enregistrés sur un compte client et perçus

Conditions générales de vente et d'utilisation du service Vel'In (Juin 2020)

sous 7 jours sous la forme d'un paiement via la carte bancaire.

8.4 Perception des frais d'utilisation

La perception des sommes dues au titre des utilisations au-delà de la période de gratuité s'effectue selon le mode de paiement initial :

- Si l'utilisateur s'est inscrit avec un Relevé d'Identité Bancaire, ou Postale, la perception sera effectuée par prélèvement, l'ensemble des sommes dues par l'Utilisateur étant enregistrées sur son compte client et perçues le 15 du mois suivant celui de la période facturée.

- Si l'utilisateur s'est inscrit avec une carte bancaire, la perception sera effectuée via la carte bancaire, l'ensemble des sommes dues par l'Utilisateur étant enregistrées sur son compte client et perçues tous les 7 jours.

8.5. Chaque utilisateur peut consulter son compte sur le site Internet (www.vel-in.fr) ou en appelant le centre d'appels (03 21 19 72 72).

8.6. Les tarifs et prix détaillés au présent article sont révisables par le Prestataire, après validation du SITAC et à tout moment.

ARTICLE 9. PERTE OU VOL

Le Prestataire n'est responsable d'aucune utilisation abusive des cartes par un tiers, quel qu'en soit le motif (perte, vol, etc...). Dans ce cas, le titulaire est tenu d'en avertir immédiatement le Prestataire.

Dès réception de la déclaration, la carte sera neutralisée. Une nouvelle carte sera délivrée contre paiement de frais forfaitaires (5€), les droits restants de l'ancienne carte étant crédités sur la nouvelle.

En aucun cas, il n'y aura remboursement des droits acquis.

ARTICLE 10. RESPONSABILITES DE L'UTILISATEUR

10.1. L'Utilisateur s'engage à n'utiliser la carte VEL'IN ou son téléphone portable (pour sa fonction identifiant VEL'IN) que pour l'utilisation prévue et à ne prêter, louer ou céder en aucun cas la carte VEL'IN, son téléphone portable (pour sa fonction identifiant VEL'IN), ou le vélo à un tiers. En cas de perte, vol ou détérioration, il s'engage à prévenir immédiatement le Prestataire à l'Espace Vivabus ou au 03 21 19 72 72.

10.2. Préalablement à l'utilisation du vélo, l'Utilisateur s'engage à en vérifier les principaux éléments fonctionnels, et notamment de façon non limitative, la bonne fixation de la selle, des pédales et du panier, le bon fonctionnement de l'éclairage, des systèmes

réfléchissants, du système de freinage, et le bon état général du cadre et des pneumatiques. L'Utilisateur effectue le réglage de la selle pour en adapter la hauteur à sa morphologie. Une utilisation d'un vélo supérieure à 2 minutes suppose que le vélo est en bon état de fonctionnement et qu'il n'a subi aucun endommagement

10.3. L'Utilisateur s'engage à utiliser le vélo avec la diligence et la prudence d'un « bon père de famille » et à respecter le Code de la Route en vigueur et les indications figurant sur la voirie. L'Utilisateur est personnellement responsable de toute infraction au Code de la Route. L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser le vélo d'une manière qui puisse contrevenir à l'ordre public, aux bonnes moeurs, à la sécurité publique ou aux règles de protection de l'environnement ou susceptibles d'avoir des conséquences dommageables sur l'image ou la réputation du Prestataire.

Il est rappelé que les ports du casque et d'un gilet de sécurité sont recommandés.

L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser le vélo, en circulation, en dehors des routes et pistes cyclables prévues à cet effet.

Conditions générales de vente et d'utilisation du service Vel'In (Juin 2020)

L'Utilisateur est autorisé à utiliser le vélo pour autant qu'il en fasse un usage raisonnable, ce qui exclut notamment :

- toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le vélo ;
- le transport de quelque passager que ce soit de quelque façon que ce soit ;
- toute utilisation du vélo pouvant mettre en péril l'Utilisateur ou des tiers ;
- tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du vélo,
- toute modification de la structure ou de l'apparence du vélo ;
- et plus généralement toute utilisation anormale d'un vélo.

L'Utilisateur s'engage à adapter sa distance de freinage en cas de pluie ou de neige. En cas de conditions climatiques dangereuses ou d'évènements de force majeure, l'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser le vélo et à le remettre à la station la plus proche dans les meilleurs délais.

L'Utilisateur ou les parents / responsables légaux d'un Utilisateur Mineur sont toujours seuls et entiers

responsables de tout dommage direct ou indirect causé par le vélo ou par son utilisation.

10.4. L'Utilisateur a la garde du vélo, y compris si le vélo s'avère être utilisé par un tiers, pendant toute la Durée d'Utilisation et aussi lorsque celle-ci excède la Durée d'Utilisation Autorisée. L'Utilisateur s'oblige à tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition, cela comprend l'obligation pour lui de verrouiller systématiquement le vélo avec l'antivol dès lors qu'il interrompt l'utilisation en-dehors d'une Station.

10.5. L'Utilisateur s'engage à restituer en Station le vélo au terme de son utilisation, et à veiller au bon verrouillage du vélo au Point.

L'absence de restitution dans le délai de 24 heures est considérée comme un cas de disparition du vélo.

10.5. L'Utilisateur s'engage à retirer et restituer le Vélo dans les délais de la Durée d'Utilisation Autorisée, et accepte que tout manquement à cette obligation donne droit au Prestataire à l'application de pénalités conformément à l'article 13 des présentes.

10.6. L'Utilisateur s'engage à signaler au Prestataire la perte, le vol, la détérioration ou tout autre problème relatif à l'utilisation du Service via le

l'Espace Vivabus et à effectuer une déclaration de perte ou de vol aux services de police.

En cas d'accident et/ou incident, notamment mécanique, mettant en cause le vélo, l'Utilisateur a l'obligation de le signaler immédiatement à l'Espace Vivabus ; le vélo restant sous sa responsabilité, soit jusqu'à son verrouillage à un Point, soit jusqu'à sa remise en mains propres à un représentant du Prestataire.

ARTICLE 11. DECLARATIONS SUR L'HONNEUR

L'Utilisateur déclare accepter sans réserve les présentes Conditions Générales.

L'Utilisateur déclare être en mesure d'utiliser un vélo et avoir la condition physique suffisante à cette utilisation.

L'Utilisateur déclare être titulaire d'une assurance personnelle en Responsabilité Civile qui garantit notamment les conséquences de l'utilisation du Vélo pour lui et pour les personnes dépendant de lui (enfants mineurs), ayant adhéré au service.

ARTICLE 12. LIMITATIONS DE RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

En cas de manquement par l'Utilisateur à l'une de ses obligations prévues par les présentes Conditions Générales, le Prestataire peut désactiver à tout moment les modes d'accès au Service. Cette désactivation ne peut

Conditions générales de vente et d'utilisation du service Vel'In (Juin 2020)

constituer une inexécution par le Prestataire de ses obligations susceptible d'engager sa responsabilité sans préjudice de toute demande de dommages-intérêts.

Toute responsabilité du Prestataire liée à l'utilisation du vélo par l'Utilisateur est entièrement exclue tant pour les dommages subis par l'Utilisateur que pour ceux causés à des tiers.

Le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une indisponibilité du Service telle que prévue à l'article 3 des présentes.

L'Utilisateur prend acte du fait que le Prestataire n'est pas le fabricant des Vélos proposés dans le cadre du Service et, qu'à ce titre, il ne peut en aucun cas être tenu pour responsable, au sens de la législation et réglementation applicable, des défauts ou vices du Vélo liés à sa fabrication ou à son montage.

ARTICLE 13. PENALITES

13.1. En cas de détérioration, usage frauduleux et/ou disparition du vélo, une pénalité forfaitaire est appliquée.

13.2. La nature et/ou le montant des pénalités s'établissent, après constatation des manquements par le Prestataire, comme suit :

- Disparition du vélo : 150 € plus une facturation au tarif horaire sur une base forfaitaire de 24h

- Location supérieure à 24 heures : 150 € plus une facturation au tarif horaire sur une base forfaitaire de 24h

- en cas de perte ou d'endommagement :

- du guidon : 35 €
- du changement de vitesse : 18 €
- du feu avant : 30 €
- du feu arrière : 11 €
- de la fourche : 12 €
- de la roue avant : 44 €
- de la roue arrière : 53 €
- du pneu avant ou arrière : 11 €
- du garde boue avant : 4 €
- de la pédale : 6 €
- de la béquille : 4 €
- du cardan : 65 €
- du carter arrière : 5 €
- du collier ou de la tige de selle : 4 €
- de la selle : 7 €
- de l'antivol : 15 €

13.3. Le montant des pénalités est exigible à première demande du Prestataire, en cas de manquement de l'Utilisateur au titre des présentes Conditions Générales.

Ce montant, pour la ou les pénalité(s) considérée(s), intervient en fin de chaque mois civil par prélèvement sur le compte bancaire de l'Utilisateur.

Dès lors que l'utilisateur a correctement renseigné son adresse e-mail et/ou son numéro de téléphone portable lors de son inscription, le

Prestataire le prévient avant d'appliquer les pénalités.

13.4. L'Utilisateur s'engage à signaler toute modification de son rapport avec l'institution émettrice de la carte bancaire utilisée ou avec la banque dont il aura fourni les coordonnées et susceptible d'affecter, pendant la durée de l'adhésion, la bonne fin de l'autorisation de prélèvement consentie par ladite banque.

ARTICLE 14. INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNEES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITE

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dont la finalité est la gestion du Service. Elles sont exclusivement destinées au Prestataire.

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'Utilisateur peut obtenir communication et, le cas échéant rectification ou suppression des informations le concernant en écrivant à l'adresse du Prestataire (Calais Opale Bus – BP 63 – 62102 Calais Cedex).

ARTICLE 16. PRISE D'EFFET ET MODIFICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES.

Les présentes Conditions Générales sont applicables à compter du 1^{er} Juin 2020.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier en tout ou partie à tout moment les présentes Conditions Générales. Toute éventuelle

Conditions générales de vente et d'utilisation du service Vel'In (Juin 2020)

modification des présentes Conditions Générales est disponible sur le site www.vel-in.fr. Elle peut également être fournie aux Utilisateurs sur simple demande écrite.

Toute réclamation peut être présentée à l'adresse suivante : Calais Opale Bus – BP 63 – 62102 Calais Cedex ou via le formulaire de contact du site Internet

ARTICLE 17. LOI APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française.